



## PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

### Carte de séjour permanent « citoyen de l'union européenne »

#### LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Formulaire** ci-joint complété ;
- Justificatifs d'état civil et de nationalité** :
  - **copie intégrale du passeport en cours de validité** (toutes les pages mêmes vierges) ;
  - **original** de l'extrait d'**acte de naissance** avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour en France).
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois** :
  - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**), ou taxe d'habitation ;
  - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 2 photographie d'identité récente** (format 35mm x 45mm – norme ISO/IEC 1994 – 5 : 2005) (pas de copie) ;
- Justificatif des liens familiaux en France (acte de mariage, acte de naissance, copie titre de séjour, copie justificatif de domicile le cas échéant) ;
- Justificatif d'**assurance maladie** en cours de validité ;
- Éléments justifiant les **ressources mensuelles du foyer** (fiches de paie des 6 derniers mois, contrat de travail, justificatif de pension de retraite ...) ;
- Justificatifs des **ressources sur les 5 dernières années** (avis d'imposition notamment, fiches de paye, pension, relevés bancaires...) ;
- Preuves de présence en France** depuis l'arrivée (une preuve par semestre) ou **depuis au moins 5 ans**.

#### **Nota :**

Veillez retourner les pièces demandées avec la liste ci-jointe classées dans l'ordre de cette liste

- **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE**– dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de fournir les documents sollicités, veuillez en préciser les raisons sur papier libre joint à votre réponse sur lequel vous aurez également listé les pièces non produites
- Les justificatifs doivent être accompagnés le cas échéant de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel
- **Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors de l'étude de votre dossier**